



**Arcachon**  
*expansion*

TOURISME-CONGRÉS-ANIMATION-CULTURE-COMMERCE



Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le

ID : 033-439504960-20260112-2026011207-DE

**S<sup>2</sup>LO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION  
Lundi 12 janvier 2026**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,  
Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président),  
Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président  
MME MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, FANARA, MARTINERIE, MONS, SEGURA, DAVID, DELEPAUX, SCAPPAZZONI

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion  
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.  
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel  
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, THE  
Messieurs BONNIN, PUJOL, TREUIL

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,

## Extrait de Délibération N°2026011207 : TARIFS ANIMATION

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le

ID : 033-439504960-20260112-2026011207-DE



Dans le cadre de ses missions, la régie Arcachon Expansion est chargée de l'organisation des animations et événements sur le territoire de la commune.

A ce titre il convient de fixer :

### **TARIFS MARATHON**

Il convient de compléter la grille tarifaire du Marathon précédemment votée par le Conseil d'Administration le 8 décembre sous le n°2025081212.

#### **Tarifs réduits pour le personnel des institutions partenaires**

	<b>Tarif réduit</b>
<b>Marathon</b>	<b>58 €</b>
<b>Semi- marathon</b>	<b>30 €</b>
<b>5 km</b>	<b>10 €</b>
<b>Marche 21 kms</b>	<b>28 €</b>

#### **Tarifs partenaires :**

Il convient d'ajouter à la grille tarifaire précédemment votée le 8 décembre 2025, un tarif partenaire « Fournisseur 2000 € »

	<b>FOURNISSEUR 2000 €</b>
	<b>2 000 €</b>
Photo call,	X
Droit d'exploitation des images de l'événement	
La mise en avant du nom du partenaire par le speaker le jour de l'événement	X
Dossard gratuits	
Logo dossard	
Logo de l'entreprise sur 2 Flammes au départ de l'événement	
Logo du partenaire sur l'arche de départ en haut,	
Logo du partenaire sur l'arche de départ sur le côté	
Bâches positionnées au départ	
Bâches positionnées sur le parcours	
Logo sur flammes du meneur,	
Deux flammes sur le village	
Logo sur rubalise	
Logo sur les Bornes kilométriques	
Logo sur l'arche d'arrivée (milieu)	
Logo sur l'arche d'arrivée (côté)	
Logo sur l'arche Village	

Logo sur la Banderole Finisher	
Logo sur le triptyque Scène Village	X
Logo sur les triptyques en centre-ville	X
Bannière publicitaire sur le Site internet du marathon	
Logo sur la Home Page du site internet du marathon	
Logo sur la page Instagram de l'événement et post dédié	
Un post instagram collectif partenaires	X
Logo dans la rubrique Partenaires	
Logo sur le communiqué de presse	
Logo sur les affiches	
Logo sur le bandeau de la Newsletter	
Possibilité de donner des échantillons aux coureurs	X
Logo sur un trophée de la course	
Mise à disposition d'un stand 5X5m 1 table et 2 chaises	
Logo sur le dernier ravitaillement	
Logo sur les supports de la conférence de presse 2027	

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le

ID : 033-439504960-20260112-2026011207-DE

**S2LO**

## **AGS 2025**

Une erreur s'est glissée dans la délibération fixant les montants des cash prise le 23 septembre 2025 sous le n°2025092308

- Mario Kart (Tournoi Famille) :

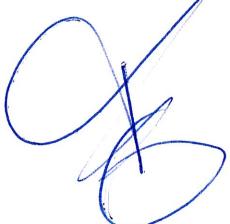
Le cash prize est fixé à 220 € et non 100% des recettes

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M FOULON**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- APPROUVER les tarifs tels que présentés,
- AUTORISER La Directrice Générale a appliquer une remise commerciale sur les tarifs de partenariats du marathon n'excédant pas 30%.
- AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°7 concernant les tarifs animations.

Frédérique DUGENY  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Arcachon, le lundi 12 janvier 2026  
Yves FOULON  
Président de la Régie Arcachon Expansion

